

# RESULTATS DE VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE LE 15 MAI 2025

## PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2024, l'Assemblée Générale approuve dans leur intégralité, les opérations traduites dans les comptes sociaux et le bilan de cet exercice, ainsi que le rapport du conseil, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes quitus total et sans réserve, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés : 12 295 315 actions représentant 76,3% du capital social.
- Nombre total des votes valablement exprimés : 12 295 315 voix.
- Ont voté pour : 12 295 315 voix.
- Ont voté contre : 0.
- Se sont abstenus : 0.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat net 2024 est un bénéfice de **45 337 135,25** Dirhams, que le report à nouveau de **93 245 313,08** Dirhams et que la réserve facultative est de **20 000 000,00** Dirhams soit un cumul à affecter de **158 582 448.33 Dirhams**.

Elle décide de l'affecter comme suit :

- Réserve légale : .....329 846,68 DH,
- Distribution de dividendes : .....41 905 788,60 DH,  
(Soit un dividende ordinaire par action de 2,60 DH/action)
- Réserve facultative : .....20 000 000,00 DH,
- Report à nouveau : .....96 346 813,05 DH.

L'assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du **23 juin 2025** pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ou au porteur, auprès de la société C.D.G capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés :12 295 315 actions représentant 76,3% du capital social.
- Nombre total des votes valablement exprimés : 12 295 315 voix.
- Ont voté pour : 12 295 315 voix.
- Ont voté contre : 0.
- Se sont abstenus : 0.

## TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve et ratifie lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés :12 295 315 actions représentant 76,3% du capital social.
- Nombre total des votes valablement exprimés : 12 295 315 voix.
- Ont voté pour : 12 295 315 voix.
- Ont voté contre : 0.
- Se sont abstenus : 0.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de fixer à Un Million (1 000 000 Mille) DH le montant global des jetons de présence bruts alloués au titre de l'exercice 2024 aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés :12 295 315 actions représentant 76,3% du capital social.
- Nombre total des votes valablement exprimés : 12 295 315 voix.
- Ont voté pour : 12 295 315 voix.
- Ont voté contre : 0.
- Se sont abstenus : 0.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de six exercices, les mandats d'administrateurs suivants qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2030 :

- Madame Sophia BERRADA
- Madame Merièmè LOTFI
- Monsieur Abed CHAGAR
- Monsieur Ismael BERRADA et
- Monsieur Amine BENHALIMA.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivantes :

1. Monsieur Abed CHAGAR Président Directeur Général ;
2. La société Colbert Finances SA, représentée par Monsieur Soleiman BERRADA ;
3. Madame Josette DUCASTEL ;
4. Madame Sophia BERRADA ;
5. Madame Merièmè LOTFI ;
6. Monsieur Soleiman BERRADA ;
7. Monsieur Ismael BERRADA et
8. Monsieur Mohammed Amine BENHALIMA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés :12 295 315 actions représentant 76,3% du capital social.
- Nombre total des votes valablement exprimés : 12 295 315 voix.
- Ont voté pour : 12 295 315 voix.
- Ont voté contre : 0.
- Se sont abstenus : 0.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

- Nombres d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés :12 295 315 actions représentant 76,3% du capital social.
- Nombre total des votes valablement exprimés : 12 295 315 voix.
- Ont voté pour : 12 295 315 voix.
- Ont voté contre : 0.
- Se sont abstenus : 0.